



31 mars 2005



Transition aux IFRS

Présentation Analystes

« Se fonder sur nos valeurs, ...Inventer notre futur »

Département Relations Investisseurs

+33 (0)1 45 19 52 26

carole.imbert@bicworld.com

lucile.jestin@bicworld.com

www.bicworld.com



Cette présentation a pour seul objet de vous communiquer les estimations provisoires et l'impact prévu de la conversion des comptes consolidés du Groupe BIC aux IFRS. Elle présente également les nouveaux principes comptables du Groupe, alignés sur les nouvelles normes et de leur incidence sur l'évaluation des performances financières.

Hormis les informations relatives au bilan d'ouverture en IFRS, les données financières présentées n'ont pas été auditées par nos auditeurs externes et, bien que le processus de transition et l'impact sur les agrégats financiers aient fait l'objet d'échanges avec eux, ces échanges ne constituent pas un audit formel.

Pour cette raison et dans la mesure où les estimations sont encore en attente de validation, les informations présentées ici sont soumises aux conclusions de l'audit en cours et reflètent la situation telle qu'elle est connue à ce jour, sur la base des normes et interprétations en l'état actuel de leur finalisation.



- **Cadre réglementaire**
- Projet de conversion aux IFRS et calendrier de communication des résultats
- Bilan d'ouverture en IFRS
- Autres impacts majeurs des IFRS
- Conséquences sur l'évaluation des performances financières
- Conclusion



- **Règlement de la Commission européenne n°1606/2002 du 19 juillet 2002 :**

- Toutes les sociétés cotées sur un marché organisé d'un État membre de l'Union Européenne doivent présenter des comptes consolidés 2005 établis conformément aux IFRS
- Une année de données comparatives obligatoire ⇒ Date de transition aux IFRS : 1^{er} janvier 2004
- ✓ Le Groupe BIC publiera ses comptes consolidés 2005 en IFRS, avec un bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2004
- ✓ Le Groupe BIC publiera ses comptes consolidés 2004 (compte de résultat, bilan et tableau de flux de trésorerie) aux fins de leur comparabilité avec 2005
- ✓ Les retraitements du bilan d'ouverture et de l'exercice 2004 seront explicités



- Cadre réglementaire
- **Projet de conversion aux IFRS et calendrier de communication des résultats**
- Bilan d'ouverture en IFRS
- Autres impacts majeurs des IFRS
- Conséquences sur l'évaluation des performances financières
- Conclusion



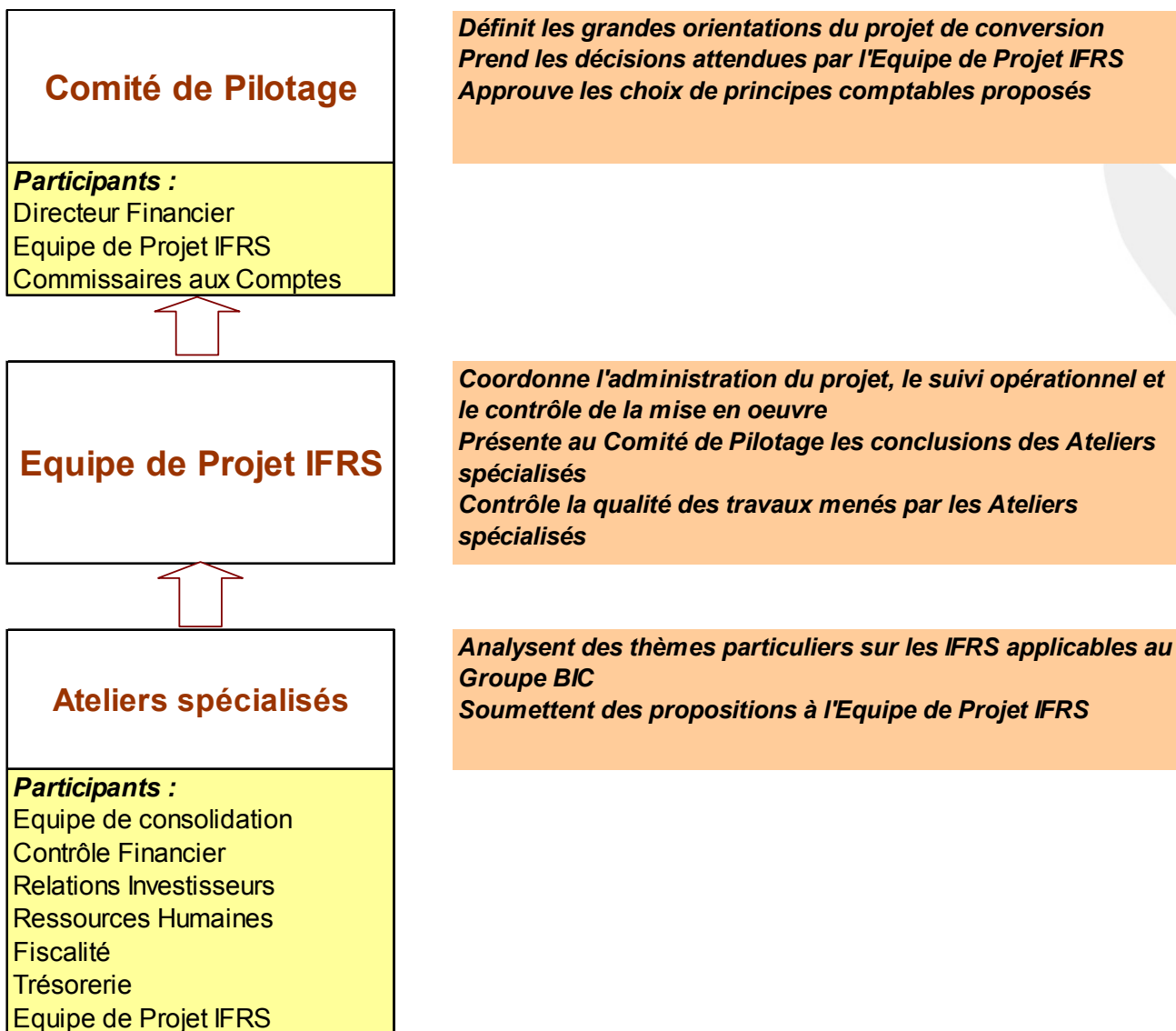
• Objectifs

- Identification des différences entre les principes français et les principes IFRS applicables au Groupe BIC
- Choix entre plusieurs options lorsque celles-ci sont offertes par les normes IFRS
- Adaptation de l'organisation interne et de la communication externe
- Supports de formation pour l'ensemble du Groupe
- Suivi technique des normes et de leur interprétation



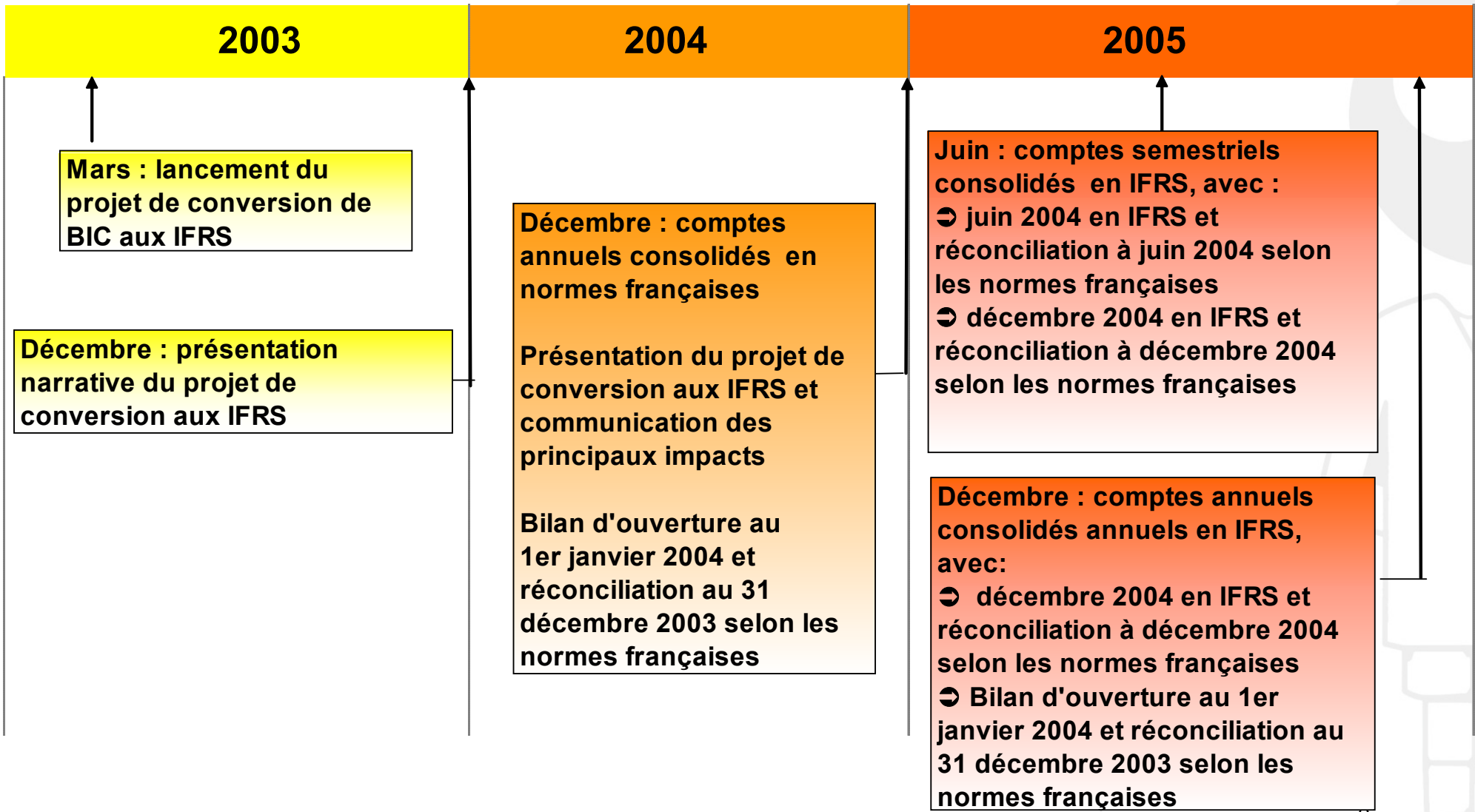
Projet de conversion aux IFRS et calendrier de communication des résultats

• Organisation du projet de conversion





Projet de conversion aux IFRS et calendrier de communication des résultats





- Cadre réglementaire
- Projet de conversion aux IFRS et calendrier de communication des résultats
- **Bilan d'ouverture en IFRS**
- Autres impacts majeurs des IFRS
- Conséquences sur l'évaluation des performances financières
- Conclusion



- **Le Groupe BIC s'est aligné sur l'IFRS 1 – *Première Adoption*, pour l'établissement de son bilan d'ouverture**
 - Application rétrospective des toutes les normes applicables au Groupe
 - A l'exception des principales options suivantes :
 - ✓ Avantages du personnel : comptabilisation intégrale de tous les écarts actuariels non-comptabilisés en normes françaises
 - ✓ Différences de conversion : reclassement en réserves des différences de change résultant de la conversion des états financiers des filiales étrangères antérieurement au 1^{er} janvier 2004
 - ✓ Regroupements d'entreprises : pas de retraitement rétroactif des regroupements d'entreprises qui se sont déroulés avant le 1^{er} janvier 2004
 - Les IAS 32 et 39 – *Instruments Financiers*, n'ayant été finalisés que tardivement, le Groupe BIC a décidé d'adopter ces normes à compter du 1^{er} janvier 2005 sans données comparatives (comme l'autorise l'IFRS 1)



- Ajustements aux capitaux propres au 1^{er} janvier 2004**

Capitaux propres au 31 décembre 2003 en normes françaises	1 110
Intérêts minoritaires : reclassement en capitaux propres	2
Avantages du personnel : comptabilisation des écarts actuariels nets	-73
Autres ajustements mineurs	1
Total des ajustements IFRS	-70
Capitaux propres au 1er janvier 2004 en IFRS	1 040



- **Avantages du personnel : comptabilisation intégrale des écarts actuariels**
 - En normes françaises, les écarts actuariels restaient non-comptabilisés grâce à la méthode dite du *corridor* qui a été remise à zéro lors du passage aux IFRS
 - L'impact sur le bilan est le suivant :
 - ✓ Diminution des capitaux propres : 73 M€
 - ✓ Augmentation des engagements postérieurs à l'emploi : 105 M€
 - ✓ Comptabilisation d'un actif d'impôts différés : 32 M€



- **Autres impacts : principaux reclassements sans impact sur les capitaux propres**
 - Reclassement en capitaux propres des différences de change résultant de la conversion des états financiers des filiales étrangères antérieurement au 1^{er} janvier 2004 (181,2 M€)
 - Décomptabilisation des immobilisations incorporelles générées en interne (marques et éléments similaires) issues de rachats antérieurs de minoritaires
 - ✓ Diminution des immobilisations : 62 M€
 - ✓ Augmentation du goodwill : 39 M€
 - ✓ Diminution des passifs d'impôts différés : 23 M€
 - Présentation séparée des immeubles de placement conformément à l'IAS 40 – *Immeubles de Placement*
 - ✓ Diminution des immobilisations corporelles : 8 M€
 - ✓ Présentation dans un nouveau poste de l'actif Immeubles de placement : 8 M€
 - Présentation des soldes des comptes clients nets des avoirs (rabais à la clientèle) à émettre
 - ✓ Diminution des créances : 15 M€
 - ✓ Diminution des charges à payer (dettes) : 15 M€



- Cadre réglementaire
- Projet de conversion aux IFRS et calendrier de communication des résultats
- Bilan d'ouverture en IFRS
- **Autres impacts majeurs des IFRS**
- Conséquences sur l'évaluation des performances financières
- Conclusion



- **Selon l'IAS 18 - Produits des activités ordinaires - les produits des activités ordinaires doivent être évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir**
 - Dans la plupart des cas, la juste valeur correspond au montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie reçu ou à recevoir
- **Une analyse des coûts comptabilisés en charges conformément aux normes françaises susceptibles d'avoir un impact sur la valeur au comptant du produit des activités ordinaires a été réalisée :**
 - Réductions promotionnelles et publicitaires (principalement avec les détaillants)
 - Remboursement de coupons
 - Remises au comptant accordées à la clientèle
- **La mise en oeuvre de l'IAS 18 conduit au reclassement de ces éléments qui viennent en déduction du chiffre d'affaires**



- L'impact des reclassements sur les agrégats du compte de résultat de l'exercice 2004 est le suivant :

En M€ - Données non-auditées	Normes françaises		Estimations IFRS		
	01/12/2004	En % du CA	01/12/2004	En % du CA	Variation
Chiffre d'affaires	1 386	100.0%	1 386	100.0%	
Réductions promotionnelles et publicitaires			-97	-7.0%	
Remboursement de coupons			-9	-1.0%	
Remises au comptant accordées aux clients			-13	-1.0%	
Chiffre d'affaires après reclassements	1 386	100.0%	1 268	91.0%	-9 pts

- Les montants reclassés en alignement sur les normes françaises étaient présentés de la manière suivante :
 - Réductions promotionnelles et publicitaires : en amont du résultat opérationnel
 - Remboursement de coupons : en amont du résultat opérationnel
 - Remises au comptant accordées aux clients : en aval du résultat opérationnel (dans le résultat financier)





- Conformément à l'IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, **le goodwill n'est plus amorti**, mais soumis à des tests annuels de dépréciation

L'arrêt de l'amortissement du goodwill aura un impact positif sur le bénéfice net, dans les limites des pertes éventuelles de valeur à comptabiliser

- **Impact :**

- ✓ Amélioration d'environ **8 M€*** du **bénéfice net** (amortissement du goodwill moins perte de valeur de la filiale indonésienne et de DAPE)

* Sur la base des chiffres à la clôture de l'exercice 2004 et sans impact de perte de valeur – données non-auditées



- Conformément à l'IAS 1 – *Présentation des états financiers*, le résultat exceptionnel n'existe plus en IFRS. Le Groupe BIC doit donc reclasser la plupart des Autres produits et charges dans le résultat opérationnel
- **Impact :**
 - ✓ Dans la mesure où il dépend largement des événements de la période présentée, cet impact peut varier de manière significative
 - ✓ Au 31 décembre 2004, un montant de - 34 M€* environ (dont une large part [- 40 M€] est due à la restructuration des filiales américaines), devrait avoir un impact sur le résultat opérationnel

* Sur la base des chiffres à la clôture de l'exercice 2004 – données non-auditées



- **L'IFRS 2 – Paiements sur la base d'actions, exige la comptabilisation de frais de personnel, calculés sur une base actuarielle, au titre des avantages accordés par le biais de plans de stock options**

Les plans de stock options du Groupe BIC étant dénoués en actions, les frais de personnel y afférents sont imputés sur les capitaux propres

- **Impact :**
 - ✓ **Pas d'impact sur les capitaux propres**
 - ✓ **Impact attendu sur le résultat opérationnel de 3 M€* environ de frais notionnels de personnel**

* Sur la base des chiffres à la clôture de l'exercice 2004 – données non-auditées



- **R&D : le Groupe BIC suivait déjà l'approche IAS 38 puisque les frais de développement étaient immobilisés, en prenant en considération entre autres :**
 - La faisabilité technique et commerciale
 - La garantie d'une évaluation fiable des coûts
- **Approche par composantes pour les moules et les constructions**
 - Les nouvelles durées d'amortissement seront appliquées de manière prospective aux composantes concernées à compter du 1^{er} janvier 2004
- **Méthode d'amortissement**
 - Compte tenu des tendances du marché, les méthodes actuelles d'amortissement ne diffèrent pas de manière significative de celles qui découlent de l'application de l'IAS 16 – *Immobilisations corporelles*
- **Impact :**
 - ✓ **La conversion aux IFRS ne devrait pas avoir d'impact majeur**



- **En normes françaises, le Groupe BIC utilisait la méthode du *corridor* de l'IAS 19 qui permet de répartir les écarts actuariels issus de l'évaluation des régimes de retraite sur plusieurs exercices :**
 - En effet, les écarts actuariels situés à l'extérieur des limites du *corridor* sont répartis sur la durée de vie active résiduelle des salariés bénéficiaires

A la date de transition, le Groupe BIC ayant choisi l'option de l'IFRS 1 – *Première adoption* pour la comptabilisation des écarts actuariels situés à l'intérieur de ce *corridor*, n'amortira pas le surplus d'écarts actuariels qui se situe désormais dans les limites du *corridor*

- **Impact :**
 - ✓ Diminution des frais de personnel liés à l'arrêt de l'amortissement des écarts actuariels
 - ✓ Augmentation du résultat opérationnel de 8 M€* environ en 2004
 - ✓ Cet impact favorable est susceptible de varier en fonction de l'évolution des hypothèses retenues dans le calcul des retraites lors des clôtures futures

* Sur la base des chiffres à la clôture de l'exercice 2004 – données non-auditées



- **Les normes relatives aux instruments financiers sont appliquées depuis le 1er janvier 2005, sans présentation de données comparatives pour 2004 comme l'autorise IFRS 1 – *Première adoption***

Les normes IAS 32 et 39 sont susceptibles d'avoir un impact

- Sur la présentation des états financiers
 - Et d'introduire une certaine volatilité due aux changements de juste valeur des capitaux propres ou du compte de résultat (selon la nature des instruments financiers)
- **Les domaines concernés par des changements éventuels de traitement comptable sont les suivants :**
 - ✓ **La couverture des opérations libellées en devises étrangères**
 - ✓ **Le classement des actifs et passifs financiers en vue de leur évaluation**
 - ✓ **Le classement des produits et frais financiers dans le compte de résultat**



- Cadre réglementaire
- Projet de conversion aux IFRS et calendrier de communication des résultats
- Bilan d'ouverture en IFRS
- Autres impacts majeurs des IFRS
- **Conséquences sur l'évaluation des performances financières**
- Conclusion



- **Sur une période complète en IFRS, le principal impact se situe au niveau des agrégats du compte de résultat**
 - La simulation de la page suivante permet de mesurer l'impact en pourcentage, sur la base des données consolidées de 2004
 - Les pourcentages de variation en termes d'amplitude doivent être en permanence observés, à moins que des événements exceptionnels ponctuels ne viennent modifier de manière significative le résultat opérationnel
- **Aucun retraitement significatif du bilan n'est attendu en raison de l'absence :**
 - De comptabilisation de dettes financières supplémentaires ayant un impact sur le ratio d'endettement du Groupe BIC
 - De modification substantielle des composantes du fonds de roulement
 - De modification substantielle du mode de comptabilisation des immobilisations



Conséquences sur l'évaluation des performances financières

Compte de résultat normes français/ IFRS ***	Normes françaises	Estimations			
		IFRS	Var	IFRS (1)	Var
CHIFFRE D'AFFAIRES	100%	100%		100%	
MARGE BRUTE *	53,5%	50%	-4pts	50%	-4pts
RESULTAT OPERATIONNEL *	15,5%	14%	-2pts	17% (2)	+2pts
RESULTAT AVANT IMPÔT *	11,5%	14%	+2pts		
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT **	38%	37%	-1pt		
RESULTAT NET DU GROUPE	7,1%	9%	+2pts		

* % du chiffre d'affaires

** = Charge d'impôt/résultat avant impôt

*** Présentation non-auditée

(1) Retraité à partir des événements ponctuels survenus en 2004

(pertes de valeur du goodwill, restructuration des filiales américaines et goodwill négatif de Stypen)



• Commentaires sur l'impact sur le compte de résultat

- Le chiffre d'affaires en IFRS de la précédente page est représentatif des autres agrégats du compte de résultat et du montant net du chiffre d'affaires en normes françaises, minoré :
 - ✓ Des réductions promotionnelles et publicitaires (- 97 M€)
 - ✓ Des remboursements de coupons (- 9 M€)
 - ✓ Des remises au comptant accordées à la clientèle (-13 M€)
- La marge brute diminue de **4 points**, sous l'effet combiné :
 - ✓ Des imputations ci-dessus sur le chiffre d'affaires
 - ✓ Du reclassement des remises au comptant des fournisseurs, imputées aux coûts des ventes correspondants (- 1 M€)
 - ✓ Du reclassement des différences de conversion principalement liées aux achats de matières premières en dollars américains (+ 4 M€)



- **Commentaires sur les impacts sur le compte de résultat**
 - Le taux normalisé du résultat opérationnel augmente de **2 points** en raison :
 - ✓ Du reclassement des réductions accordées à la clientèle qui augmente le ratio résultat opérationnel/chiffre d'affaires
 - ✓ De frais de personnel supplémentaires dus à la comptabilisation des plans de stock options, en alignement sur l'IFRS 2 (-3 M€)
 - ✓ D'économies réalisées sur l'amortissement des écarts actuariels liés aux retraites, du fait de la remise à zéro à la date de transition (+ 8 M€)
 - ✓ De l'arrêt de l'amortissement des anciennes immobilisations incorporelles, reclassées en goodwill à la date de transition (+ 3 M€)
 - Les événements exceptionnels ponctuels suivants survenus en 2004 ont un impact négatif sur le résultat opérationnel **(-2 points)**
 - ✓ Reclassement des pertes de valeur du goodwill auparavant présentées après le résultat opérationnel **(- 6 M€)**
 - ✓ Reclassement des Autres produits et charges en amont (versus en aval auparavant) le résultat opérationnel **(- 34 M€)**, les éléments du résultat exceptionnel en normes françaises devant être reclassés selon leur nature, principalement opérationnelle en ce qui concerne le Groupe BIC
 - Pour 2004, les éléments reclassés concernent les charges de restructuration des filiales américaines, les pertes de valeur des immobilisations incorporelles, les plus-values de cession d'immobilisations corporelles et la comptabilisation du badwill de Stypen



- **Commentaires sur les impacts sur le compte de résultat**
 - Le résultat avant impôt augmente de **2 points** sous l'effet combiné :
 - ✓ Des ajustements au résultat opérationnel (voir ci-après)
 - ✓ De l'arrêt des dotations aux provisions pour amortissement du goodwill (+ 8 M€)
 - Le taux effectif d'impôt diminue de **1 point** en raison :
 - ✓ Des charges sans impact fiscal qui ne sont plus comptabilisées en IFRS (à savoir, les dotations aux provisions pour amortissement du goodwill)
 - ✓ Des économies réalisées sur les dotations aux provisions pour amortissement des immobilisations incorporelles et des écarts actuariels qui avaient un impact sur la charge nette d'impôt
 - Le résultat net augmente de **2 points** du fait des retraitements ci-dessus



- Cadre réglementaire
- Projet de conversion aux IFRS et calendrier de communication des résultats
- Bilan d'ouverture en IFRS
- Autres impacts majeurs des IFRS
- Conséquences sur l'évaluation des performances financières
- **Conclusion**



- **Le projet de conversion initié en mars 2003 révèle que les ajustements IFRS**
 - Ont l'impact attendu sur des postes spécifiques et limités du compte de résultat et du bilan du Groupe
 - N'ont aucun impact sur les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, des activités de financement et des activités d'investissement
 - Portent principalement sur la présentation et ne modifient pas de manière significative l'évaluation des performances financières du Groupe BIC